

Je voudrais vous citer un extrait d'un discours du ministre de l'Emploi de l'époque, maintenant député de Lincoln, au sujet de ce plafond de 4 p. 100. Voici ce qu'il a déclaré, monsieur l'Orateur:

Comme ce chiffre de 4 p. 100 a fait l'objet de nombreux commentaires, je suppose qu'on va en conclure que le gouvernement juge acceptable un taux de chômage de 4 p. 100. Ce n'est pas mon avis. Comme tout le monde, je crois que le taux de chômage acceptable doit être le moins élevé possible. Tel devrait être notre objectif. Tel devrait être le but de notre pays.

Et le député de Lincoln a ajouté:

Notre régime sera vraiment mis à l'épreuve si nous ne parvenons pas à faire baisser le taux de chômage, d'autant plus que le nombre de travailleurs augmente à un rythme incroyable.

En fait, monsieur l'Orateur, notre régime a été mis à l'épreuve dès sa mise en place, en 1971, et nous avons pu constater, sans le moindre doute, que notre système économique a été incapable de répondre aux besoins des Canadiens, aux besoins des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux. Le grand système économique qui devait faire ses preuves en 1971 a été un lamentable échec. Nous avons vu, par exemple, que les taux de chômage avaient augmenté chaque année depuis que le député de Lincoln a prononcé ces belles paroles.

Ce n'est pas tout ce que le député de Lincoln avait à dire à propos du chômage. Peut-être est-ce à cause de la sécurité des arrières-bans du gouvernement ou parce qu'il n'aspirerait apparemment plus à un porte-feuille, que le député peut parler franchement, que nous l'avons vu tenter d'expier sa faute en dénonçant la tentative scandaleuse que l'on a faite pour persécuter les travailleurs du pays en tâchant de restreindre l'admissibilité à l'assurance-chômage. Le député de Lincoln a déclaré que l'on blâmait les travailleurs du pays de ne pas avoir d'emplois. Imaginez-vous, monsieur l'Orateur, on blâme les chômeurs du malheur qui leur arrive. Nous avons entendu le député de Lincoln admettre que c'était en fait le cas lorsqu'il était ministre.

Lors de cette minute de vérité, ce moment de culpabilité qui se fait parfois sentir même chez les députés de l'autre côté, le député a déclaré ce qui suit, le 19 juin, en parlant du parti libéral et de l'opposition officielle:

Au lieu de cela, chaque fois que l'on nous a présenté des modifications, par hasard ou à dessein, nous avons eu droit auparavant à une campagne savamment orchestrée sur les prétendus abus du régime. Ainsi, on conditionnait les gens et on les préparait à accepter ces modifications supposément destinées à réduire les abus ou à resserrer les mécanismes de contrôle, en fait, leur objectif principal était de transférer aux employeurs et aux salariés une partie du fardeau financier du gouvernement.

Pour trouver un exemple d'une espèce d'attaque cynique des chômeurs du pays, nous n'avons qu'à lire les paroles du député de Sarnia (M. Cullen) qui a déjà mentionné dans le passé que les chômeurs du pays avaient peut-être besoin d'un coup de pied pour les éveiller aux réalités du chômage. On a fait aussi allusion aux «nombreux chômeurs professionnels». Monsieur l'Orateur, il y a certes des gens qui abusent du système, mais pour chacun de ceux-là, il y en a 10, 20 ou 50 qui cherchent sincèrement et désespérément du travail. En blâmant le très petit nombre de gens qui abusent de notre régime d'assurance-

### *Assurance-chômage—Loi*

chômage, on tente de faire en sorte que les autres, qui en ont vraiment besoin, se sentent coupables, on porte un coup bas à des gens qui ne peuvent se défendre.

Ce sont des principes qui ont été établis en 1971. Le gouvernement a alors reconnu qu'il était responsable de la direction de l'économie et qu'il paierait à même les deniers publics toutes les prestations d'assurance-chômage versées en dédommagement d'un taux de chômage supérieur à 4 p. 100. Cela encourageait le gouvernement à tenter de faire baisser le taux de chômage, de s'attaquer au problème du chômage. Nous avons assisté depuis 1971 à une érosion des principes de l'assurance-chômage qui culmine avec le bill à l'étude et qui est sans exemple dans aucun autre pays industrialisé du monde. Naturellement, nous entendons les députés qui siègent à ma droite, les députés du parti conservateur, dire: continuez dans la même voie, continuez de vous en prendre à ceux qui sont les moins capables de se défendre; continuez de vous en prendre aux femmes et aux jeunes, qui cherchent en vain des emplois inexistants.

● (1640)

Les libéraux et les conservateurs parlent d'un certain danger moral. Nous entendons souvent les députés qui siègent à ma droite parler des risques moraux que comporte le chômage. Certains affirment que lorsque les prestations d'assurance-chômage auront dépassé un certain niveau, les gens se présenteront en foule aux bureaux de la Commission; on dit aussi que certains employeurs mendient pour ainsi dire de la main-d'œuvre alors que des travailleurs prennent joyeusement et de bon gré leur place dans les files d'attente des bureaux d'assurance-chômage. Nous refusons d'admettre cela et nous prétendons, au contraire, que c'est l'économie du Canada qui n'est pas apte à fournir du travail à près d'un million de Canadiens qui cherchent désespérément un emploi, mais en vain.

A quel jeu cynique de cache-cache joue-t-on avec les Canadiens depuis 1971? Au début, le taux de chômage «acceptable» était de 4 p. 100 de la main-d'œuvre active. En 1976, lorsque le taux de chômage a accusé une hausse importante précisément à cause de l'échec de la politique économique des libéraux, on a redéfini ce taux «acceptable». On a alors dit aux travailleurs canadiens, hommes et femmes, qu'ils devraient payer de leur poche une part encore plus importante de la faillite de la politique économique des libéraux; aujourd'hui, les Canadiens doivent porter le fardeau financier que constitue un taux de chômage dépassant 7 p. 100.

Dans le cas des grandes entreprises, on peut affirmer sans crainte qu'elles peuvent transmettre ces coûts à quelqu'un d'autre. Car c'est bien ce que font les grandes entreprises, à n'en pas douter. Quand on augmente les cotisations, les grandes entreprises, qui sont dans une situation de quasi-monopole, n'éprouvent aucune difficulté à transmettre cette hausse, de sorte que c'est encore une fois le travailleur ou le consommateur qui écope et qui fait les frais des politiques économiques des libéraux.